AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0746
FR0000030827-FS0352

3 juin 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IGE+XAO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 juin 2015, la société par actions simplifiée Odyssée Venture[1] (26 rue de Berri, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 mai 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société IGE+XAO et détenir, pour le compte desdits fonds, 58 613 actions IGE+XAO représentant autant de droits de vote, soit 4,11% du capital et 3,17% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions IGE+XAO sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Mathieu Boillet et M. Sébastien Sassolas.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 427 800 actions représentant 1 848 680 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.